



A venir

ADMR

Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.72.98.44.82

Assistante sociale

Contactez la Maison des Solidarités de Veynes au 04.92.58.00.86

QUESTIONS DE PARENTS

Vous attendez un enfant et vous êtes perdus dans les démarches administratives ?

Vous vous posez des questions sur vos droits et devoirs en tant que parents ?

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ?

Vous rencontrez des difficultés avec votre enfant ? ...

Venez à la rencontre de Karine MENARD, animatrice et coordinatrice du Relais des Assistantes Maternelles de Veynes, le 3^{ème} mardi du mois, de 9h à 11h30 à la Mairie du Pré, St Etienne

Transports personnes âgées à Veynes : **le jeudi 20 mai**
Pensez à vous inscrire au 04.92.58.89.38

INFOS

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Initialement programmés en mars et à cause de la pandémie, les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches **20 et 27 juin 2021**.

Le double scrutin (départemental et régional) se déroulera **le même jour dans la salle de l'office de tourisme de la Joue du Loup**.

Pour les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, vous trouverez sur « [service-public.fr/inscription liste électorale](http://service-public.fr/inscription-liste-électorale) » toutes les informations nécessaires pour effectuer la démarche. Vous pouvez également contacter la mairie au 04.92.58.89.38 qui vous accompagnera dans la procédure et vous fournira tous les renseignements nécessaires.

Les procurations sont simplifiées (UNIQUEMENT POUR LES DEUX SCRUTINS DE JUIN 2021)

Pour [voter par procuration](#), les procédures seront simplifiées en raison de l'épidémie de Covid-19 :

- Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France) ;
- Les électeurs les plus fragiles pourront confier leur procuration depuis leur domicile à un proche parent, y compris non-résident de la même commune. Plus d'information sur maprocuration.gouv.fr

Les deux scrutins se dérouleront, une nouvelle fois, sous haute protection sanitaire. Respect des gestes barrières, gel hydroalcoolique et masque de protection seront obligatoires au sein du bureau de vote.

La conciliation de justice :

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit de la vie quotidienne en obtenant un accord amiable sans procès.

➤ Depuis la mise en œuvre de la loi de modernisation de la justice en 2018, le justiciable DOIT avant de saisir la justice tenter une démarche amiable de règlement du conflit lorsque la demande n'excède pas 5 000€ ou lorsqu'elle a trait à un conflit de voisinage.

➤ Cette démarche OBLIGATOIRE peut se faire avec l'aide d'un conciliateur de justice (démarche gratuite), d'un médiateur ou dans le cadre d'une démarche participative.

Retrouvez plus d'informations sur le sujet en cliquant [ICI](#) ;



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nouvel appel à projets en faveur de la transformation numérique OUVERT JUSQU'AU 30 AVRIL 2021 !

Un nombre important de TPE/PME a fait l'expérience pendant la crise sanitaire d'un manque de maîtrise du numérique et d'un déficit d'agilité pour maintenir leur activité à distance ou l'adapter, en tenant compte de l'obligation de distanciation sociale.

- Le présent appel à projets vise à identifier des structures capables d'organiser et de déployer massivement ces dispositifs d'accompagnement auprès de 80 000 entreprises en 2021 afin de les sensibiliser à la transformation digitale et de les former à des outils.
- Deux types de projets seront financés dans le cadre de cet appel à projets ; et jusqu'à 300€ TTC par entreprise accompagnée :
 - Des accompagnements « actions » à destination des dirigeants d'entreprises sur plusieurs semaines afin d'expérimenter un usage ou un type de solution numérique en réponse à un besoins concret.
 - Des formations « sensibilisations » centrées sur les difficultés opérationnelles des TPE et des PME pouvant être résolues par des types de solutions ou des usages numériques spécifiques.

Retrouvez toutes les informations relatives à cet appel à projets en cliquant [ICI](#).

Vie Locale



Le club des Aînés actualise son programme prévisionnel 2021. **Inscrivez-vous !**

- La prochaine sortie prévue en juin 2021 (jour à fixer) au lac de Monteynard avec promenade en bateau « Le Mira », déjeuner à bord www.la.mira.com et voyage avec « le petit train de la Mure » www.lepetittraindelamure.com.
 - Le club a signé une convention avec l'A.N.C.V. www.ancv.com
- Renseignements et inscriptions 06.85.73.96.27 / lesainesdudevoly@gmail.com / www.facebook.com/groups/clubdevoluy

Numérotation des rues

La commune a procédé à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations.

L'adressage normalisé se réalise en deux parties :

1. la dénomination des voies et rues publiques matérialisée par un panneau indicatif
2. la numérotation des maisons et logements matérialisée par une petite plaque portant un numéro individuel à chaque habitation.

Les panneaux indiquant les voies et rues seront installés par les services techniques de la commune dès le printemps.

Les plaques portant le numéro individuel référençant les habitations seront distribuées par la mairie et devront être apposées sur l'habitation par le propriétaire du logement. Les personnes qui ne peuvent faire l'installation de cette plaque (personnes âgées...) devront contacter la mairie qui pourra l'effectuer à leur place.

Un autocollant portant le même numéro vous sera également remis et devra être collé sur la boîte aux lettres.

Vous recevrez prochainement, par courrier, un certificat d'adressage vous indiquant votre nouvelle adresse accompagnée d'un livret sous forme de cartes mentionnant le nom des voies et des rues des hameaux de la commune.

Pour les personnes n'ayant pas reçu leur certificat d'adressage **fin Mai**.
Merci d'envoyer un mail de demande avec nom et prénom ainsi que le numéro de parcelle de l'habitation concerné à contact@mairiedevoluy.fr.

Pourquoi faut-il dénommer et numéroté les rues ?

- Pour bien se repérer et pour faciliter la vie des citoyens.
- Indispensable au déploiement de la fibre optique afin d'apporter le très haut débit. Pour permettre la commercialisation de la fibre optique par les fournisseurs d'accès Internet, il est indispensable que chaque habitation puisse être référencée par un code « Hexaclé » (une clé d'identification unique de 10 caractères qui confie une adresse à partir du nom de la voie et du numéro). Ce code est délivré par le Service de la Poste, dénommé Service National de l'Adresse (SNA).
 - Pour avoir une adresse géolocalisable qui sera inscrite dans la Base d'Adresse Nationale (BAN).



Dénommer et numéroté les rues : pour qui et pourquoi ?

Pour les citoyens

Faciliter et simplifier les livraisons à domicile
Permettre l'accès aux soins, aux services à domicile, aux secours (médecins, secours d'urgence...)
Faciliter les visites de courtoisie

Pour la mairie

Faciliter l'identification des administrés et l'envoi d'informations municipales
Faciliter la gestion des listes électorales
Faciliter les déplacements intra-muros (lieux de spectacles ou de vie...)
Faciliter le recensement de la population

Pour les services aux usagers

Eau, EDF, La Poste, impôts, services de secours...

Faciliter l'identification et la gestion des clients
Faciliter et rendre moins coûteuse la réalisation des prestations
Permet la prospection et la diffusion d'informations
Faciliter l'intervention des secours plus rapidement (médecin, pompiers, infirmière, kiné...)
Permet de diminuer le temps de livraison en cas de mauvaise identification du client
Faciliter et accélérer la distribution du courrier

Pour les entreprises

Faciliter l'accès des fournisseurs et des clients
Permet la prospection et le démarchage des sociétés présentes sur la commune

« DECLARATION DES REVENUS 2020 »

La campagne de déclaration des revenus 2020 est ouverte depuis le 8 avril 2021. L'équipe de la France Services vous propose un accompagnement sur rendez-vous. Contact : 04.92.58.89.38 ou msap.devoly@ccbd.fr
Cet accompagnement ne concerne que la prise en main du site internet, en aucun cas les agents ne sont habilités à déclarer, calculer ou décider pour le déclarant.

« PERMANENCE GRETA-CFA »

Permanence du Greta-CFA mercredi 5 mai de 9h à 12h à France Services du Dévoluy (mairie du Dévoluy, le Prè), sans rendez-vous.

Que vous soyez en reconversion professionnelle, étudiant(e) ou sans emploi, venez rencontrer votre conseiller qui vous présentera les formations adaptées à vos recherches, vous renseignera sur les possibles financements, vous aidera à définir votre projet professionnel ou dans votre recherche de contrat d'apprentissage.

Permanence suivante mercredi 2 juin de 9h à 12h.

Marché des Écoles !

Afin de faciliter l'organisation du marché aux plants (organisé par les parents d'élèves du Dévoluy) du **dimanche 09 Mai**, nous proposons de faire des précommandes. (*bon à remplir disponible par mail*)

Merci de nous faire parvenir les commandes avant le mardi 04 Mai. Tous les plants mentionnés sur le bon de précommande ainsi que des plants groseilliers, fraisiers, framboisiers, lavandes... seront également en ventes le jour J mais **attention ils seront en quantité limitée.**

Pour plus d'information :

projetsecolesdevoluy@outlook.fr / 07-60-75-14-36



TOURISME

Taxe de séjour

Les déclarations de la taxe de séjour pour le mois d'avril sont à effectuer avant le 15 mai sur [la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour](#) ou sur registre papier, à demander par téléphone au 04.92.58.76.11 ou par mail à devoluy@taxesejour.fr. Ce registre est à retourner par courrier à la mairie du Dévoluy.

La période de perception de décembre 2020 à avril 2021 se termine, un état récapitulatif de vos déclarations est donc automatiquement généré et envoyé par mail afin de procéder au reversement, qui doit être effectué avant le 31 mai 2021.

NOUVEAUTÉ : Dès mi-mai, le reversement pourra s'effectuer directement en ligne, par paiement CB, sur la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour.

Pour toute question ou complément d'information, n'hésitez pas à contacter le service Tourisme et Sport de la commune au 04.92.58.76.11 ou par mail à contact@mairiedevoluy.fr

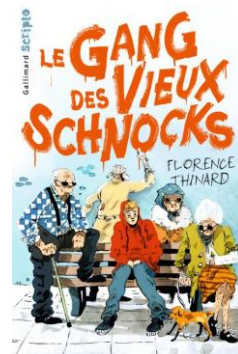
CULTURE

Information :

La bibliothèque sera fermée du 4 mai au 14 mai 2021 inclus. Réouverture le samedi 15 mai 2021

Coup de cœur : Le gang des vieux schnocks - Florence Thinard – Edition Gallimard Jeunesse

Quand Rose-Aimée se fait arracher son sac à main par un jeune, Gisèle (ex-coiffeuse), Victor (un vieux rebelle qui détourne les affiches publicitaires), Papi Ferraille (un vieil anarchiste espagnol) sortent de leur solitude pour former le gang des vieux schnocks. Ils veulent seulement donner une bonne leçon à ce jeune "délinquant" et aussi à tous ceux qui ne les respectent pas. Au départ, des actes d'incivilité et de vengeance sont à l'ordre du jour de ce gang pas comme les autres. Mais la rencontre avec Jules va tout changer. Ce "gang des vieux schnocks" vous apprendra la solidarité, et vous fera autant rire que pleurer. Vous apprendrez également que la solidarité et l'amitié n'ont pas d'âge. Une histoire drôle et émouvante à lire sans modération.



Si vous avez, vous aussi, envie de partager vos coups de cœur livre ou film, n'hésitez pas à contacter la bibliothèque du Dévoluy par téléphone (04.92.52.12.65) ou par messagerie bibliotheque@mairiedevoluy.fr. Vous pouvez également télécharger la fiche « coup de cœur » sur le site de la Commune du Dévoluy.

LOGEMENTS

⇒ **LOCATION Logements à l'année :**

- **Saint Etienne** – Ancienne école du Courtil : appartement T4 – superficie 64,17m² - 3 chambres – chauffage au fioul avec compteur individuel – 1^{er} étage – bâtiment avec un logement en rez-de-chaussée - extérieur commun - loyer mensuel hors charges : 469,14€
- **Saint Etienne** – Ancienne école de Rioupes : appartement T4 – superficie 61,20 m² - 3 chambres – chauffage électrique individuel – loyer mensuel hors charges : 562,10€ - libre avril 2021
- **Saint Disdier** – La Maison Verte : appartement T3 – superficie 63 m² - 2 chambres – chauffage poêle à granules + chaudière électrique – 1^{er} étage – loyer mensuel hors charges : 357,70€
- **Agnières** – Chez Finou : studio « Carline » – superficie 18 m² - chauffage électrique individuel – 1^{er} étage – loyer mensuel hors charges : 155,72€
- **Agnières** – Chez Finou : appartement T3 « Serpolet » - superficie 37 m² - 2 chambres - chauffage électrique individuel – rez-de-chaussée - loyer mensuel hors charges : 200€

Les dossiers de demande de logements sont à retirer en mairie. Contact : Service logement au 04.92.58.89.38 ou population@mairiedevoluy.fr

Mairie du Dévoluy
contact@mairiedevoluy.fr
<http://www.mairiedevoluy.fr>